

CANTINE SCOLAIRE

Commune de KILSTETT

Année scolaire 2018-2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

1. GÉNÉRALITÉS

La cantine scolaire accueille les enfants âgés de plus de **4 ans** scolarisés dans les écoles de Kilstett. **En cas de fratrie, l'âge peut être abaissé.**

L'accueil se fait uniquement les jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) hors congés scolaires :

- pour le repas de midi, de 11 h 30 à 13 h 30.

Les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement dès la sortie des écoles pour la pause de midi.

Le fonctionnement de la cantine scolaire est précisé dans le règlement intérieur

2. TARIFS

Le tarif ci-dessous, adopté par délibération du conseil municipal est de :

- 10 € pour le repas de midi sur la base de 18 enfants pour 4 repas (incluant repas et charges de personnel): Pour 3 repas une majoration de 10 % est appliquée, pour 2 repas la majoration est de 20 % et pour 1 repas de 30 %. Ce prix sera ajusté au coût réel.

L'inscription se fera sur la base d'un engagement annuel, avec un règlement mensualisé allant du mois de septembre au mois de juin.

3. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier d'inscription (Document n° 1) de l'enfant doit contenir les pièces suivantes :

- Document n° 2 : fiche d'inscription,
- Document n° 3 : talon-réponse portant approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire,
- Document n° 4 : attestation d'assurance précisant la liste des activités extra- scolaires couvertes,
- Document n° 5 : fiche sanitaire de liaison,
- Document n° 6 : droit à l'image, autorisation parentale de diffusion de l'image de votre enfant.

Les dossiers d'inscription doivent être déposés à la mairie **pour le 6 juillet 2018.**

L'inscription ne deviendra effective qu'après l'acceptation du règlement intérieur et remise d'un dossier d'inscription **complet**

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Mairie,
tél. : 03.88.96.21.09 Courriel : mairie@kilstett.fr